



PRESS RELEASE

## Les Comores a accompli des progrès importants sur le plan de l'accroissement de la superficie totale de ses aires marines protégées

**Nairobi, le 16 juillet 2021** — Selon une nouvelle publication lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) / la Convention de Nairobi et l'Association pour les sciences marines de l'océan Indien occidental, les Comores ont proclamé la création d'une aire marine protégée couvrant une zone marine et côtière de 442 km<sup>2</sup>, soit 0,28 % de leur zone économique exclusive (ZEE). Le pays compte en créer trois autres couvrant les parcs nationaux Coelacanthé, Mitsamiouli-Ndroudé et Shisiwani, ce qui témoigne de l'engagement de son Gouvernement à œuvrer à la réalisation des objectifs fixés pour l'avenir au titre du cadre mondial de la biodiversité.

Paru aujourd'hui, le rapport [\*Marine Protected Areas Outlook: Towards achievement of the Global Biodiversity Framework Targets\*](#) (Perspectives des aires marines protégées : vers la réalisation des objectifs du cadre mondial de la biodiversité) analyse les efforts déployés par les Comores pour respecter leur engagement à préserver, d'ici à 2020, au moins 10 % de leurs zones marines et côtières au titre de la cible 14.5 des objectifs de développement durable.

Bien que les océans procurent des ressources indispensables à notre survie - comme la nourriture, des emplois, voire l'oxygène — le monde est en train de les abîmer et d'épuiser leurs ressources à un rythme plus rapide que jamais. Bientôt, les Comores pourraient ne plus être en mesure de compter sur les nombreux emplois et avantages sanitaires et économiques que leur apporte l'océan Indien occidental.

Les zones marines protégées sont l'une des meilleures solutions pour inverser ces tendances. « Une zone marine protégée bien gérée peut apporter à un pays des avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables », a déclaré **Abdourohamane Omar des Parcs Nationaux des Comores**. « Elles peuvent accroître la sécurité alimentaire en empêchant la surexploitation des stocks halieutiques ; protéger les emplois et en créer dans les secteurs du tourisme et de la pêche ; renforcer la résilience aux changements climatiques ; et protéger les espèces et les habitats, pour ne citer que quelques-uns de leurs avantages ».

*Le Rapport sur les aires marines protégées de l'océan Indien occidental* examine l'état actuel et futur des zones marines protégées au niveau régional. Étudiée et approuvée par les gouvernements, elle présente les progrès réalisés par neuf pays de la région de l'océan Indien occidental dans l'amélioration de la couverture des zones marines protégées », met en exergue les meilleures pratiques et les défis rencontrés par les gouvernements dans la gestion des zones marines protégées, et formule des recommandations sur la manière de renforcer encore l'impact de ces zones.

En effet, si les Comores ont fait d'importants progrès dans la protection de leurs zones marines et côtières, diverses possibilités existent de tirer parti desdits progrès et de garantir que les personnes, l'économie et la nature tirent encore plus de bénéfices des zones marines protégées.

En saisissant les possibilités présentées dans *le Rapport*, les Comores et les autres pays de la région peuvent tirer parti de cette dynamique d'expansion et d'amélioration de la gestion



des zones marines protégées — préservant ainsi la beauté et les ressources naturelles immenses de l’océan Indien occidental pour les générations futures.